

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/09/19
COMPTE-RENDU**

Le vingt-six septembre deux mille dix-neuf, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres (commune de Serres) sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Membres du Conseil Communautaire :**Nombre de membres en exercice : 93****Nombre de présents ou représentés : 71 du point n° 1 au point n° 21, 70 du point n° 22 et 69 du point n° 23 au point n° 35****Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND****Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune d'Éourres : Mme Caroline YAFFEE représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nathalie DEBRUYNE
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Edmond FRANCOU
 - M. Damien DURANCEAU
 - M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY représenté par sa suppléante, Mme Régine GONSOLIN
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU représenté par sa suppléante, Mme Elisabeth GILLIBERT
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Larnage-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX représenté par Mme Martine GARCIN à qui il a donné procuration
 - M. Robert GARCIN représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration
 - Mme Dominique MICHELENA
 - M. Michel JOANNET
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Patrick AURIAULT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Épine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS représenté par M. Robert GAY à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT (absent non représenté du point n° 22 au point n° 35)
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Christian GODART
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER

- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL représentée par M. Abel JOUVE à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Gilles LOISELEUX
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU représenté par Mme Arlette CLAVEL MAYER à qui il a donné procuration
 - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD (absente non représentée du point n° 23 au point n° 35)
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Christiane TOUCHE à qui elle a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Marcel BAGARD à qui elle a donné procuration
 - M. Marcel BAGARD
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Michel AILLAUD à qui il a donné procuration
 - M. Michel AILLAUD
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Christine REYNIER représentée par M. Michel BRUNET à qui elle a donné procuration
 - M. Michel BRUNET
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER représenté par M. Jean-Louis REY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jérôme SAMUEL
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - M. Albert MOULLET
 - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Valdoule :
 - M. Gérard TENOUX
 - Mme Nathalie BOURGEAUD
 - Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Philippe PEYRE
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENG
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Gino VALERA
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX

- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : M. Jean-Philippe MARTINOD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : M. Christophe LEONE
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Sisteron : M. Saïd SAOUDI
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK



Ordre du jour :

- Présentation des rapports de gestion 2017 et 2018 de la SEM de Sisteron
- Présentation des rapports de gestion 2017 et 2018 de la SPL Sisteronais Buëch
- Acquisition des parcelles AD10, AD11, AD54, AD57 à la commune de Sisteron
- Parc d'activités du Val de Durance / Vente de terrains à la SEM de Sisteron
- Adhésion à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance
- Accord local Pinole / Attribution d'un fonds de concours à la commune de Valernes
- Evaluation des charges transférées à la CCSB au titre de l'école de musique / fixation libre de l'attribution de compensation de Sisteron
- Procès-verbaux de retour de voirie aux communes
- Budget annexe des déchets ménagers - Virement de crédits n° 1
- Fermeture de la régie de recettes pour la vente de composteurs individuels
- Fermeture de la régie de recettes du centre de ressources numériques de Valdoule
- Mise en place de PayFiP et du prélèvement automatique pour l'ensemble des prestations facturées aux usagers de la CCSB
- Aire d'accueil des gens du voyage - Mise en place d'un terminal de paiement électronique
- Mise à la réforme des Boucles Locales Alternatives du Serrois
- Optimisation de la redevance spéciale sur les déchets ménagers : refonte de la tarification et modification du règlement
- Attribution du marché pour l'acquisition d'un engin de levage pour la déchetterie de Lazer
- Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation du local du gardien de la déchetterie de Rosans
- Approbation de la charte « zéro plastique »
- Convention pour le recyclage des petits aluminiums
- Désignation des représentants de la CCSB à la CSS de l'ISDND du Beynon
- Energie-Climat - Extension de l'adhésion à l'association AMORCE
- Convention d'occupation temporaire avec l'ONF sur le domaine de Chabre et de la Méouge
- Marché de travaux de réhabilitation du plan d'eau de la Germanette
- Taxe de séjour - Modification de l'échéance de règlement du 1^{er} semestre 2019
- RAM intercommunal - Avenant n° 3 à la convention d'objectifs 2018-2020 avec l'association l'Ile aux Enfants
- RAM intercommunal - Avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF 05
- RAM intercommunal - Attribution d'une subvention d'investissement à l'Ile aux Enfants
- RAM intercommunal - Convention d'objectifs avec l'association Fruits de la Passion
- Ecole de musique intercommunale – Règlement des études
- Modification du tableau des effectifs : créations et suppressions d'emplois permanents
- Création d'un emploi permanent d'attaché et recrutement d'un agent contractuel – Chargé de mission SCoT
- Renouvellement d'un contrat sur emploi non permanent – Chargé de mission Géotrek
- Renouvellement d'un contrat sur emploi permanent – Géomaticien

- Avenant n° 1 à la convention de partenariat du SIG mutualisé GéoMAS
- Avenant n° 2 au lot n° 5 « Flotte automobile » du marché des assurances de la CCSB
- Questions diverses



Lecture est faite par le président du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 30 juillet 2019, qui est adopté et ensuite signé.



1. Présentation des rapports de gestion 2017 et 2018 de la SEM de Sisteron

Projet de délibération technique présenté par Michel AILLAUD

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les éléments techniques et comptables des rapports annuels de gestion 2017 et 2018, relatifs aux activités de la SEM de Sisteron.

2. Présentation des rapports de gestion 2017 et 2018 de la SPL Sisteronais Buëch

Projet de délibération technique présenté par Michel AILLAUD

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les éléments techniques et comptables des rapports annuels de gestion 2017 et 2018, relatifs aux activités de la SPL Sisteronais Buëch.

3. Acquisition des parcelles AD10, AD11, AD54, AD57 à la commune de Sisteron

Projet de délibération technique présenté par Jean-Pierre TEMPLIER

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'acquisition des parcelles AD 10, 11, 54 et 57 à la commune de Sisteron, et autorise le président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

4. Parc d'activités du Val de Durance / Vente de terrains à la SEM de Sisteron

Projet de délibération technique présenté par Jean-Pierre TEMPLIER

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la vente des parcelles AD207, AD 57, AD 10, AD 11 et AD 54 à la SEM de Sisteron au prix de 200 000 € HT, et autorise le président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

5. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance

Projet de délibération technique présenté par Philippe MAGNUS

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix – Durance ;
- nomme un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée générale de l'AUPA (qui se réunit au moins une fois par an).
 - Nom du Représentant Titulaire : Philippe MAGNUS
 - Nom du Représentant Suppléant : Jean-Marc DUPRAT

6. Accord local Pinole / Attribution d'un fonds de concours à la commune de Valernes

Projet de délibération technique présenté par Luc DELAUP

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (69 pour et 2 contre)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 12.838 € à la commune de Valernes en vue de participer au financement de l'enfouissement du réseau d'eau potable,
- autorise le président à signer tous les documents relatifs au versement de ce fonds de concours.

7. Evaluation des charges transférées à la CCSB au titre de l'école de musique / fixation libre de l'attribution de compensation de Sisteron

Projet de délibération technique présenté par Luc DELAUP

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les modalités de fixation libre de l'attribution de compensation de Sisteron, à la suite de l'évaluation des charges transférées à la CCSB dans le cadre de l'école de musique.

8. Procès-verbaux de retour de voirie aux communes

Projet de délibération technique présenté par Luc DELAUP

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour et 1 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les procès-verbaux de transfert de la voirie auprès des communes d'Authon, Entrepierres, Mison, Saint Geniez, Sisteron, Valernes et Vaumeilh, et autorise le président à les signer.

9. Budget annexe des déchets ménagers 2019 – Virement de crédits n°1

Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le virement de crédits suivant sur le budget annexe des ordures ménagères 2019 :

- Chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) : diminution de crédits de 5 000 €
- Chapitre 011 / compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) : augmentation de crédits de 5 000 €

10. Fermeture de la régie de recettes pour la vente de composteurs individuels

Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la fermeture de la régie de recettes pour la vente de composteurs individuels à compter du 1^{er} octobre 2019.

11. Fermeture de la régie de recettes du centre de ressources numériques de Valdoule

Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la fermeture de la régie de recettes du centre de ressources numérique de Valdoule à compter du 1^{er} octobre 2019.

12. Mise en place de PayFIP et du prélèvement automatique pour l'ensemble des prestations facturées aux usagers de la CCSB

Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU
Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve :

- approuve la mise en place de PayFiP et du prélèvement automatique pour l'ensemble des prestations facturées aux usagers des services de la CCSB,
- accepte que PayFiP soit mis en place via le site internet de la DGFIP,
- autorise le président à signer la convention correspondante avec la DGFIP,
- accepte le paiement des frais bancaires liés à ces nouveaux services.

13. Aire d'accueil des gens du voyage – Mise en place d'un terminal de paiement électronique

Projet de délibération technique présenté par Jean-Jacques LACHAMP
Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- donne son accord à l'acquisition d'un terminal de paiement électronique pour le compte de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des Gens du Voyage ;
- autorise l'ouverture d'un compte « Dépôts de Fonds au Trésor » ;
- autorise le président à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

14. Mise à la réforme des Boucles Locales Alternatives du Serrois

Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX
Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- demande à la Trésorerie de Sisteron-La Motte le rattrapage jusqu'au 31/12/2018 des amortissements correspondant aux Boucles Locales Alternatives qui avaient été installées sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Serrois,
- demande la mise en réforme de ce matériel.

15. Optimisation de la redevance spéciale : refonte de la tarification et modification du règlement

Projet de délibération stratégique présenté par Jean-Louis REY
Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (70 pour et 1 contre)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la refonte de la redevance spéciale (RS) et la modification du règlement fixant les modalités de la redevance de la façon suivante :

- Fixation d'un seuil d'assujettissement à la RS de 1500 litres hebdomadaires (soit l'équivalent de 2 bacs collectés par semaine),
- Fixation d'un taux de RS en fonction du coût réel du service avec une part fixe de 200 € et une part variable à 0.018 € le litre soit 13.5 € le bac,
- Articulation de la TEOM et de la RS par un système d'abattement (= diminution du montant de la redevance spéciale du montant de la TEOM de l'année précédente pour les redevables qui en font la demande),
- Maintien de la RS à l'emplacement pour les campings et augmentation des tarifs de 20 € à 30 € par emplacement,
- Convention spécifique avec le centre hospitalier de Laragne.

L'assiette de facturation et la redevance spéciale seront calculées comme suit selon le type de redevables :

Catégorie de redevables	Tarifs de la RS
Communes (population DGF)	1 € par habitant pour les communes de moins de 1 000 habitants 3 € par habitant pour les communes de 1000 à 4000 habitants 8 € par habitant pour les communes de plus de 4 000 habitants
Camping	30 € par emplacement
Autres professionnels et administrations	<p><i>RS = Abonnement au service + Tarif unitaire x Assiette de facturation</i></p> <p><i>Assiette de facturation = Volume des bacs de déchets assimilés aux ordures ménagères x Fréquence de collecte par période x Nombre de semaines de service par période</i></p> <p><i>Avec les tarifs suivants :</i> Abonnement : 200 €/an Tarif unitaire pour les déchets résiduels : 0,018 €/L</p>

16. Attribution du marché pour l'acquisition d'un engin de levage pour la déchetterie de Lazer

Projet de délibération technique présenté par Marcel BAGARD

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide retenir l'offre de l'entreprise Gap Sud Mécanique pour un montant de 67 500 € HT soit 81 000 € TTC ;
- autorise le président à signer le marché avec cette entreprise.

17. Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation du local du gardien de la déchetterie de Rosans

Projet de délibération technique présenté par Marcel BAGARD

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide de retenir :
 - pour le lot n°1 : l'offre de l'entreprise Manu Clier TP pour un montant de 10 024 € HT soit 12 028,80 € TTC ;
 - pour le lot n°2 : l'offre de l'entreprise Gap matériel pour un montant de 14 325 € HT soit 17 190 € TTC ;
- autorise le président à signer les marchés correspondants avec ces entreprises.

18. Approbation de la charte « zéro plastique »

Projet de délibération stratégique présenté par Jean-Louis REY

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la charte « Sud zéro déchet plastique »,
- autorise le président à signer cette charte,
- désigne Alain D'HEILLY comme élu référent.;

19. Convention pour le recyclage des petits aluminiums

Projet de délibération technique présenté par Jean-Louis REY

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention avec le Fonds pour le recyclage des petits aluminiums.

20. Désignation de deux représentants de la CCSB à la CSS de l'ISDND du Beynon

Projet de délibération technique présenté par Jean-Louis REY

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne comme délégués de la CCSB à la la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Beynon :

- Titulaire : Jean-Marie TROCCHI
- Suppléant : Alain D'HEILLY

21. Energie-Climat – Extension de l'adhésion à l'association AMORCE

Projet de délibération technique présenté par Jean-Louis REY

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à solliciter l'extension de l'adhésion à l'association AMORCE sur la compétence « énergie » au titre de l'année 2019 pour la somme de 92 €.

22. Convention d'occupation temporaire avec l'ONF sur le domaine de Chabre et de la Méouge

Projet de délibération technique présenté par Damien DURANCEAU

Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer une convention d'occupation temporaire avec l'ONF sur le domaine de Chabre et de la Méouge.

23. Marché de travaux de réhabilitation du plan d'eau de la Germanette

Projet de délibération stratégique présenté par Damien DURANCEAU

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation du plan d'eau de la Germanette ;
- autorise le président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette consultation ;
- autorise le président à signer le marché avec les entreprises qui auront déposé les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères définis dans la consultation, telles qu'évaluées par la commission des Marchés à Procédure Adaptée ;
- autorise le président à signer l'avenant numéro 1 au marché de maîtrise d'œuvre avec la société Green Concept.

24. Taxe de séjour : modification de l'échéance de règlement du 1^{er} semestre 2019

Projet de délibération technique présenté par Damien DURANCEAU

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise la modification de l'échéance de règlement du 1^{er} semestre 2019.

25. RAM intercommunal – Avenant n° 3 à la convention d'objectifs 2018-2020 avec l'association l'Ile aux Enfants

Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'avenant à la convention d'objectifs 2018-2020 avec l'Ile aux Enfants pour l'animation du Relais d'Assistants Maternelles sur la partie 05 du territoire de la CCSB et autorise le président à le signer.

26. RAM intercommunal – Avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF 05

Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF 05 concernant le Relais d'Assistants Maternelles, et autorise le président à le signer.

27. RAM intercommunal – Attribution d'une subvention d'investissement à l'Ile aux Enfants

Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention d'investissement de 4.470,85 € à l'Ile aux Enfants.

28. RAM intercommunal – Convention d'objectifs avec l'association Fruits de la Passion

Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la convention d'objectifs avec l'association Fruits de la Passion pour l'animation du Relais d'Assistants Maternelles sur la partie 04 du territoire de la CCSB, et autorise le président à la signer.

29. Ecole de Musique Intercommunale : règlement des études

Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte l'application du règlement des études de l'école de musique intercommunale.

30. Modification du tableau des effectifs : création et suppression d'emplois permanents

Projet de délibération technique présenté par Martine GARCIN

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 68 (68 pour et 1 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création des 2 emplois permanents dans les conditions proposées ;
- approuve la suppression des 2 emplois permanents dans les conditions proposées ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant au budget général ;
- autorise le président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

31. Création d'un emploi permanent d'attaché et recrutement d'un agent contractuel – Chargé de mission SCoT

Projet de délibération technique présenté par Philippe MAGNUS

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création d'un emploi permanent d'attaché territorial dans les conditions proposées ;
- approuve le principe de recruter un agent contractuel sur cet emploi, considérant la nature des fonctions à exercer ;
- décide que le niveau de rémunération proposé ne devra pas dépasser l'indice majoré correspondant à l'échelon 5 du grade d'attaché territorial ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant au budget général ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment le contrat de l'agent concerné.

32. Renouvellement d'un contrat sur emploi non permanent – Chargé de mission Géotrek

Projet de délibération technique présenté par Damien DURANCEAU

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le renouvellement du contrat de la chargée de mission Géotrek dans les conditions proposées ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment l'avenant au contrat de l'agent concerné.

33. Renouvellement d'un contrat sur emploi permanent – Géomaticien

Projet de délibération technique présenté par Edmond FRANCOU

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le renouvellement du contrat du géomaticien dans les conditions proposées ;
- décide que cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré correspondant au 2^e échelon du grade d'ingénieur territorial ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment l'avenant au contrat de l'agent concerné.

34. Avenant n° 1 à la convention de partenariat du SIG mutualisé GéoMAS

Projet de délibération technique présenté par Edmond FRANCOU

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'avenant à la convention de partenariat du Système d'Information Géographique mutualisé.
- autorise le Président à signer l'avenant.

35. Avenant n° 2 au lot n° 5 « Flotte automobile » du marché des assurances de la CCSB

Projet de délibération technique présenté par Robert GAY

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant n° 2 au lot n° 5 « Flotte automobile » du marché des assurances de la CCSB.